



Décision n° CODEP-DRC-2021-015742 du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 31 mars 2021 autorisant l'Institut Max Von Laue-Paul Langevin à modifier de manière notable le rapport de sûreté du Réacteur à haut flux de l'INB n° 67

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R. 593-55 à R. 593-58 ;

Vu le décret n° 94-1042 du 5 décembre 1994 portant nouvelle autorisation de création par l'Institut Max von Laue-Paul Langevin (ILL) d'une installation dénommée Réacteur à haut flux, sur le site de Grenoble (Isère) ;

Vu l'arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2017-DC-0616 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 30 novembre 2017 relative aux modifications notables des installations nucléaires de base ;

Vu le courrier de l'ILL référencé Dre BD/ej 2017-0881 du 2 novembre 2017 ;

Vu le courrier de l'ASN référencé CODEP-LYO-2019-036292 du 27 août 2019 ;

Vu le courrier Dre FC/cv 2021-0188 du 1^{er} mars 2021 dans lequel l'ILL propose de considérer, comme référentiel de sûreté avant son actualisation à l'issue du réexamen périodique, le « RDS 2017 » ainsi que le chapitre 26 du « RDS en vigueur » ;

Considérant que, la demande de l'ILL dans son courrier du 1^{er} mars 2021 susvisé constitue implicitement une demande de modification notable de son rapport de sûreté,

Décide :

Article 1^{er}

L'ILL, ci-après dénommé « l'exploitant », est autorisé à modifier son rapport de sûreté de l'INB n° 67 dans les conditions prévues par sa demande du 1^{er} mars 2021 susvisée.

Article 2

La présente décision peut être déférée devant le Conseil d'État par l'exploitant, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification

Article 3

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'exploitant et publiée au Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 31 mars 2021.

Pour le président de l'Autorité de sûreté nucléaire,
et par délégation,
le directeur des déchets, des installations de recherche et du cycle,

Signé par

Christophe KASSIOTIS